

# VOTRE PROPOSITION DE TEAM BUILDING ECORESPONSABLE Automone 2026





Mines de Bruoux



Musée de la Mine



Carrières de Lumières

## **JOUR 1 – Immersion & découverte**

### **Matin – Arrivée et temps de travail**

À votre arrivée depuis Marseille, vous serez accueillis dans un lieu niché au cœur des Alpilles, à moins de 90min de route. Entouré d'oliviers et de nature méditerranéenne, cet établissement de charme, étoilé, offre un cadre apaisant, propice à la concentration et aux échanges.

Vous disposerez de :

- 10 chambres individuelles confortables
- une salle de réunion équipée pour vos temps de travail
- une restauration sur place, assurée par un chef, en pension complète

Un premier temps de travail pourra être organisé dès votre arrivée, dans un environnement calme et inspirant.

- Terrain de pétanque, terrain de tennis et une piscine.

### **Déjeuner – Cuisine de saison**

Le déjeuner est préparé sur place par le chef, qui élabore chaque jour un menu en fonction des produits de saison et du marché. Cuisine généreuse et locale, en trois temps : entrée, plat et dessert, avec une attention particulière portée à l'équilibre et à la qualité des produits. Eau minérale et café inclus.

### **Après-midi – Exploration des paysages minéraux**

Nous vous proposons une immersion au cœur du patrimoine géologique et industriel du territoire, avec plusieurs options selon vos préférences :

- **Carrière de Sarragan**

Site privé au caractère exceptionnel, marqué par l'empreinte de l'activité humaine dans la roche. Une visite exclusive est envisagée, sous réserve de validation.

- **Mines de Bruoux**

Une visite guidée et privatisée dans d'anciennes galeries d'ocre, offrant une expérience immersive et dans un décor naturel hors du commun.

- **Musée de la Mine**

Une approche pédagogique, avec la possibilité d'intégrer un atelier pour mieux comprendre les métiers et enjeux liés à l'exploitation minière.

- **Carrières de Lumières**

Une expérience artistique et sensorielle unique, mêlant art et patrimoine dans un lieu monumental, pour un moment plus contemplatif et inspirant.

# VOTRE TEAM BUILDING DURABLE



## JOUR 2 – Alignement & cohésion

### Matin – Temps de travail

La matinée est dédiée à vos sessions de travail, dans la continuité de vos objectifs stratégiques. Le cadre naturel du lieu favorise la prise de recul, la concentration et la qualité des échanges.

### Déjeuner – Cuisine locale et équilibrée

Un nouveau déjeuner en trois temps vous est proposé, toujours élaboré à partir de produits de saison, pour prolonger cette expérience culinaire authentique et conviviale.

Eau minérale et café inclus.

### Après-midi – Coaching & intelligence collective

Pour clôturer ce séminaire, une session de coaching professionnel vous est proposée, animée par un expert certifié et expérimenté.

Fort de 25 ans d'expérience en management d'équipes et de projets, notamment dans le secteur de l'aviation, il accompagne aujourd'hui les organisations dans leurs transformations.

Son intervention s'adapte à vos enjeux spécifiques et peut mobiliser plusieurs approches :

- **Coaching professionnel**

Clarifier les objectifs, renforcer la cohésion, stimuler l'engagement et le bien-être des équipes

- **Conseil stratégique**

Apporter un regard extérieur et ouvrir de nouvelles perspectives

- **Approche créative**

Favoriser l'innovation, la coopération et la recherche de solutions

- **Formation**

Développer les compétences et révéler les talents

Il a notamment accompagné des structures telles que Innothera, Evarisk, la CCI Hérault ou encore Singa.

### Fin de votre programme et retour à Marseille,

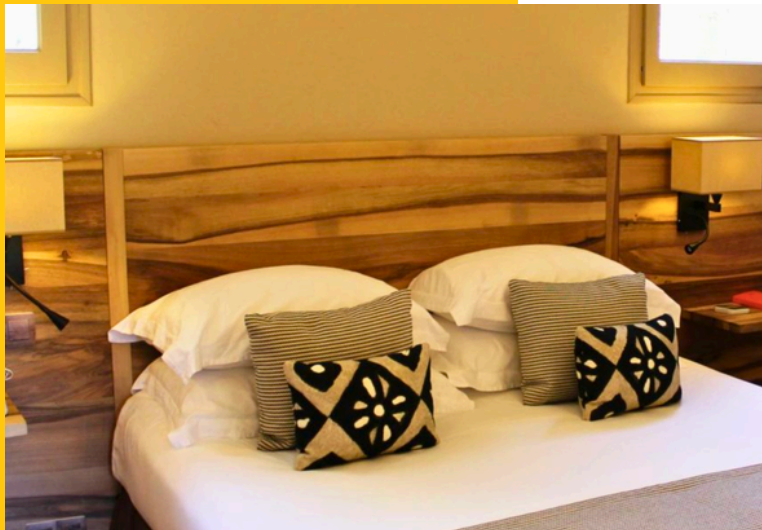
après une expérience conçue pour équilibrer :

- temps de travail structurant
- expériences immersives
- moments de cohésion et de prise de recul

Dans un cadre naturel inspirant, propice à la fois à la performance et au lien humain.



# VOTRE TEAM BUILDING ECORESPONSABLE



## **BUDGET INDICATIF ET DISPONIBILITÉS**

Estimé à partir de 8 000€, selon le nombre de participants, les options choisies et les modalités logistiques.

Disponibilités de l'hébergement sous réserve de confirmation :

- du 17 au 30 septembre
- du 1er au 4 octobre
- du 11 au 19 octobre
- du 21 au 31 octobre

## **LE PRIX COMPREND**

### **Hébergement**

- 1 nuitée, 10 chambres single dans un hôtel étoilé en pleine nature
- Une salle de réunion toute équipée sur 2 demi-journées, avec paperboard, écran, rétroprojecteur, vidéoprojecteur et WIFI

### **Repas**

- La restauration en pension complète pour 10 personnes
  - 2 déjeuners, 1 dîner en 3 temps, 1 petit-déjeuner

### **Activités**

- Une activité immersive au choix, pouvant comprendre une visite guidée, une expérience culturelle et/ou un atelier pédagogique :
  - Carrière de Sarragan
  - Mines de Bruoux
  - Musée de la Mine
  - Carrières de Lumières

## **LE PRIX NE COMPREND PAS**

- Transport : Nous vous recommandons de faire du covoiturage, pour référence : <https://togetzer.com/>
- L'assurance annulation/voyage : nous vous recommandons d'en souscrire une pour couvrir les imprévus (annulations, urgences...)
- Repas : les collations et toutes boissons non comprises dans les repas sont à la charge des participants
- Toutes les activités qui ne sont pas incluses ci-dessus

# BIENVENUE AU PERMA SOCIAL CLUB

Chers membres du Perma Social Club,

Nous sommes ravis de vous présenter notre proposition de team building écoresponsable, une expérience qui promet d'être à la fois enrichissante et mémorable.

Au nom de toute l'équipe, nous vous remercions pour votre intérêt à participer à cette initiative qui vise à voyager différemment tout en soutenant une économie locale significative.

En optant pour notre programme, vous faites le choix de favoriser un tourisme responsable et durable, axé sur la préservation de la richesse culturelle et environnementale de nos destinations. Votre engagement envers cette approche est un véritable moteur de changement et nous sommes honorés de vous accompagner dans cette aventure.

Notre programme propose des activités enrichissantes et captivantes, permettant de partir à la découverte d'un territoire de façon unique.

En participant à ce team building, vous devenez des acteurs du changement et des défenseurs de l'écotourisme. Votre présence aura un impact significatif sur nos régions, contribuant au renforcement de notre économie locale et à la préservation de notre biodiversité.

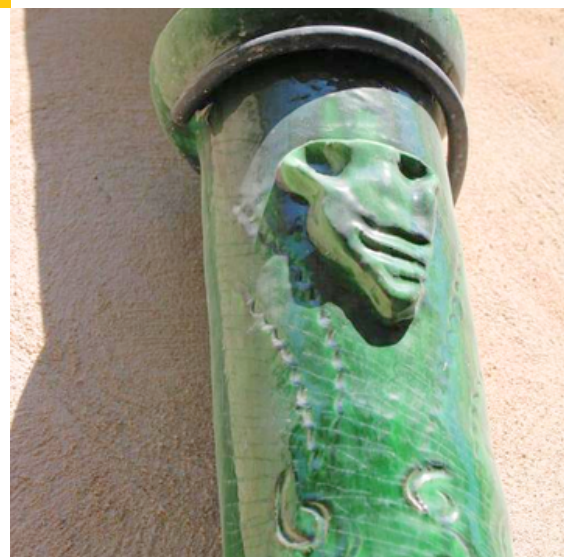
Nous mettons tout en œuvre pour garantir la réussite de votre expérience en vous offrant un moment authentique et positif, plein de découvertes et de moments inoubliables.

Nous vous remercions une nouvelle fois d'avoir choisi le Perma Social Club pour votre séminaire d'entreprise. Et si vous avez des questions ou des demandes spécifiques concernant notre proposition, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre disposition pour rendre votre expérience aussi agréable que possible.

Au plaisir de vous accueillir prochainement,

Alice

Alice Benisty-Triay  
Perma Social Club  
+33(0)6 23 47 31 28  
alice@permasocial.club





# **CONTACT**

Alice Benisty-Triay  
+33(0)6 23 47 31 28  
contact@permasocial.club  
www.permasocial.club

ZAC Maumarin, 3 rue du Maquis,  
34 920, Le Crès, France  
848 617 379 - IM034190015

# **CONDITIONS GENERALES**

# CONDITIONS GENERALES

## Présentation du vendeur

Perma Social Club est une Société Anonyme à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de €7 500. Elle est inscrite au Registre du Commerce de Montpellier sous le n° 848 617 379, et titulaire d'une Immatriculation Atout France IM034190015, domiciliée au 3 rue du Maquis, 34920, Le Crès. Elle est habilitée à la vente des séjours touristiques dans les termes de l'article 23 de la loi du 13 juillet 1992. Le montant de la garantie est de €20 000 auprès de l'APST. Perma Social Club est habilitée pour garantir la réservation et la vente de séjours mis en ligne sur son site [www.permasocial.club](http://www.permasocial.club) ou sur un site partenaire selon les termes d'une convention de partenariat signée entre Perma Social Club et le propriétaire du site partenaire. Perma Social Club est liée aux Entreprises du Voyage, ex SNAV (Syndicat National des Agents de Voyage).

## Utilisation des sites et formation du contrat en ligne

### Accord

Les termes et conditions énoncées ci-dessous (les "conditions" ou "Contrat") constituent l'intégralité de l'accord entre vous "Participant" et Perma Social Club, ses propriétaires, employés, actionnaires, sociétés affiliées, agents, représentants, dirigeants, administrateurs, associés, successeurs et ayants droit (individuellement ou collectivement "Perma Social Club", ou "nous") pour toutes les réservations, des séjours thématiques, des activités ou des transactions effectuées avec Perma Social Club, mis en vente sur le site [www.permasocial.club](http://www.permasocial.club), ou tout autre site partenaire.

En remplissant le formulaire de réservation et en signant les Conditions Générales de Vente soit par l'écriture ou la signature électronique, vous acceptez tous les termes et nous nous engageons à fournir des services en votre nom. Toutes les personnes nommées dans cette réservation ("participants") sont assujetties au présent Accord. En signant ces Conditions Générales de Vente, vous affirmez que vous avez mis tous les autres participants figurant à la réservation au courant de ces Conditions - quel que soit le versement du dernier paiement - et que tous les participants acceptent ces conditions.

## Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués. En revanche, le client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance.

## Conditions générales pour la vente de séjours

Il est expressément précisé que les informations figurant sur notre site web et nos programmes peuvent faire l'objet de modifications. Dans ce cas, celles-ci seront portées à votre connaissance avant la conclusion du contrat.

# CONDITIONS GENERALES

## Réservations

### Conditions générales de réservations

Vous pouvez faire une réservation provisoire par téléphone, mais toutes les réservations doivent être faites par notre système en ligne ou par un formulaire complet transmis par email.

Vous recevrez une confirmation de la commande par courrier électronique. Cette confirmation retracera les caractéristiques essentielles de la réservation, son prix et ses modalités de paiement et sera accompagnée des présentes conditions générales de vente. Le contenu de ces confirmations de réservation est archivé par Perma Social Club.

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte du prix total a été versé. Par cette méthode nous nous assurons que vous compreniez et acceptiez les présentes conditions.

Pour les prestataires : les prestataires peuvent réserver pour leurs participants en utilisant un formulaire de réservation envoyé par email ou formulaire de réservation en ligne. Les prestataires sont tenus de faire prendre connaissance de ces Conditions Générales de Vente à leurs participants avant de réserver et gérer toutes les communications avec leurs participants. Les prestataires assument toute la responsabilité de transférer de toutes les informations liées au voyage et toute communication concernant le séjour à leurs participants. Pour des raisons légales, les prestataires s'assurent cependant que les paiements s'effectuent par l'intermédiaire de Perma Social Club. Cette démarche est applicable si la réservation est effectuée de dernière minute.

### Réservations de dernière minute

Si vous réservez une prestation dans les 14 jours avant le départ, vous devez soumettre un formulaire de réservation en ligne ou par email.

Le solde est dû dans les 24 heures suivant la confirmation sur le site de Perma Social Club, par virement bancaire ou sur l'application Lydia.

### Acomptes

Ceux-ci sont applicables dès lors qu'une nuitée est incluse dans le séjour. Sauf dans le cas où la réservation est effectuée de dernière minute, et afin de garantir votre réservation et confirmer la disponibilité, un acompte de 30% de la valeur du séjour est appliqué au moment de la réservation. Le solde est dû 30 jours avant le départ.

Au moment de la réservation, vous devez payer votre acompte sur le site de Perma Social Club, par virement bancaire ou sur l'application Lydia pour garantir votre réservation.

L'acompte de 30% du montant du séjour sera déduit du montant final dû, qui sera demandé le jour du paiement final, au cas où des services soient ajoutés ou modifiés par une des parties au contrat.

Si la réservation est effectuée dans les 30 jours avant le départ, le montant total du séjour sera facturé. Le prix du voyage est global ou par participant et comprend les éléments mentionnés dans le descriptif du séjour. Dans le cadre d'une nuitée, toute demande de chambre single (individuelle) est soumise à des frais supplémentaires et doit être émise au moment de la réservation.

Les acomptes ne sont pas applicables si vous décidez de payer la totalité du séjour au moment de la réservation.

Votre réservation ne peut être confirmée qu'une fois l'acompte ou le paiement reçu sur le compte bancaire de Perma Social Club.

# CONDITIONS GENERALES

## Paieiment

Le solde du paiement est dû au moins 30 jours avant le départ du séjour. Le solde peut être réglé par carte bancaire, virement ou sur l'application Lydia. Nous vous contacterons avant la date du paiement final, afin de vous donner la possibilité de payer en utilisant une de ces méthodes.

Si nous ne recevons pas le solde du paiement ou si nous n'avons pas de communication concernant vos intentions de paiement 30 jours avant le départ du séjour, votre réservation sera annulée et vous serez soumis aux conditions d'annulation ci-dessous.

Si votre devise n'est pas l'Euro, les frais de virements et autres frais bancaires seront à votre charge.

## Annulations et modifications

### Annulation

#### Annulation du séjour par le participant

Toute annulation doit être notifiée par courriel à Perma Social Club.

Pour toute annulation du fait du Participant, la somme conservée par Perma Social Club sera la suivante :

- a) De la signature du contrat à 30 jours du départ : 30%
- b) De 29 jours à 21 jours du départ : 50%
- c) De 20 jours à 8 jours du départ : 75%
- d) Moins de 8 jours du départ : 100%
- e) Non-présentation au départ, un "no show" : 100 % du prix total

Toute annulation moins de 30 jours avant la date du voyage impliquent les frais d'annulation ci-dessus, sauf si vous êtes remplacé par une autre personne prête à voyager à votre place et au mêmes conditions. Aucun remboursement ne sera effectué une fois le voyage commencé. Aucune exception à cette politique d'annulation, y compris pour des raisons liées aux conditions météorologiques, le terrorisme, la guerre civile, personnelle, familiale ou d'urgence médicale ou d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. Pour cette raison, nous encourageons fortement les participants à souscrire une assurance annulation de voyage et une assurance interruption.

#### Annulation du séjour par Perma Social Club

Lorsqu'avant le début du séjour, Perma Social Club se voit dans l'obligation d'annuler, le participant sera remboursé immédiatement et sans pénalités des sommes versées. Perma Social Club apporte un soin particulier au choix de ses prestataires et veille ainsi au respect des engagements contractuels pris à l'égard des participants lors de toute commande d'une prestation quelque qu'elle soit. S'agissant des prestations de forfaits touristiques, Perma Social Club ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au contrat qui serait imputable au participant, à des circonstances exceptionnelles et inévitables ou encore au fait imprévisible et insurmontable (météorologie), d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat. S'agissant de toutes les autres prestations, Perma Social Club ne saurait voir sa responsabilité engagée qu'en cas de préjudices causés par une faute de sa part démontrée par le participant.

# CONDITIONS GENERALES

## Modification

### Modification du séjour par le participant

Si vous souhaitez faire une modification sur votre séjour ou itinéraire, vous devez nous soumettre votre demande par courriel. Une fois qu'une demande de réservation est reçue et confirmée, des frais associés seront applicables pour toute modification des dates ou des itinéraires. Les frais varient selon le type de modification et la portée de la modification. Nos fournisseurs, notamment des hébergeurs, imposent souvent des frais ou des sanctions supplémentaires pour les modifications et les annulations.

Ceux-ci sont inclus dans les frais de modification et peuvent être considérables. Des frais de modification, minimum €59 par personne, s'appliquent à toute modification prenant place 30 jours avant le début du séjour.

### Modification du séjour par Perma Social Club

Lorsqu'en cours de séjour, Perma Social Club se trouve dans l'impossibilité de fournir une part des prestations prévues au contrat, Perma Social Club s'engage à trouver une alternative similaire. Si celle-ci représente un pourcentage non négligeable du prix, Perma Social Club proposera une activité de remplacement en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si l'alternative similaire que vous acceptez est de qualité inférieure, Perma Social Club vous proposera, soit un remboursement partiel de la prestation soit une prestation complémentaire en cours de séjour. Si Perma Social Club ne peut vous proposer une prestation de remplacement similaire, Perma Social Club vous proposera une prestation différente, ou vous proposera un remboursement de la prestation non fournie.

## Descriptif

Les descriptifs des séjours sont établis au moment de la mise sous presse des brochures ou des descriptifs des séjours ; toute modification résultant d'impossibilités techniques vous sera indiquée et des prestations similaires vous seront offertes. Aucun dédommagement ne pourra être exigé pour le non-jouissance d'une prestation non fournie suite à un cas de circonstances exceptionnelles et inévitables.

Certaines prestations nécessitent un nombre de participants déterminé : en cas d'insuffisance de ce nombre, nous pouvons être obligés de vous proposer une prestation de remplacement avec d'autres voyageurs, sans que vous puissiez prétendre à une indemnisation.

## Responsabilité

Nous agissons comme un agent ou un intermédiaire pour les différents fournisseurs indépendants qui offrent l'hébergement, les repas, le transport, le tourisme, les activités ou d'autres biens et services liés à votre séjour ou visite.

En conséquence, le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour

Aucun remboursement ne sera cependant accordé en cas de retard, d'annulation, de sursréservation, de grève ou de circonstances exceptionnelles et inévitables d'un fournisseur, ou pour les éléments du séjour que vous n'utilisez pas.

Tous les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, ou qui seraient prises par les prestataires de services locaux auxquels nous nous adressons.

Perma Social Club se réserve le droit de remplacer éventuellement un prestataire par un autre, un transporteur ou un hôtel par un établissement de même catégorie.

# CONDITIONS GENERALES

## Assurance voyage

Bien que Perma Social Club ait une assurance civil professionnelle, le prix du séjour ne comprend pas l'assurance voyage. Nous recommandons vivement à tous les participants de souscrire à une assurance voyage globale, couvrant l'interruption de voyage, bagages et accidents/vie et d'autres dépenses qui pourraient survenir à la suite de la perte, les dommages, les blessures, retards ou inconvénients se produisant aux participants.

Sur demande, Perma Social Club peut inclure la dite assurance dans le prix. Sinon, nous supposons que vous aurez souscrit auprès d'une compagnie d'assurance de votre choix. Nous vous rappelons que vous êtes responsable de tous les dommages survenant de votre fait. Vous êtes tenu d'être assuré par un contrat d'assurance responsabilité civile pour ces différents risques.

## Prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Les prix indiqués ont été établis sur la base des conditions économiques existant au moment de la création du présent contrat, et toute modification des tarifs de nos prestataires et des parités monétaires peut entraîner leur modification. Si l'augmentation vient à dépasser 8% du prix total initial, le participant a la possibilité d'annuler son voyage, sans aucune charge.

Nos prix sont libellés en Euro et ne comprennent pas : les boissons à moins d'être explicitement mentionnées, les pourboires, les dépenses exceptionnelles résultants d'événements imprévus (grève, conditions météorologiques etc.) ni l'assurance voyage, annulation et bagages.

Nos prix peuvent varier selon la période de réalisation du voyage et parfois selon le nombre de participants.

Les prix sont indiqués dans les descriptifs tout au long du processus de réservation et/ou de paiement. Lorsque le paiement est possible en ligne, le prix est immédiat et ferme.

## Délai de rétractation

En application des dispositions de l'article L 221-28 du code de la consommation les prestations proposées sur le site par Perma Social Club ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 221-18 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance. En conséquence, les prestations commandées sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes conditions générales de vente et vous ne pourrez pas invoquer le droit à rétractation.

## Territorialité de la législation applicable et des compétences juridictionnelles

Les parties conviennent que le présent contrat est régi par la loi française y compris en ce qui concerne la définition des compétences juridictionnelles. Preuve : Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste commise par le Vendeur, les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de leurs Partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou électronique conservées par le Vendeur constituent des preuves et, si elles sont produites comme moyens de preuve par le Vendeur dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

# CONDITIONS GENERALES

## Réclamations, service après-vente, médiation

Si vous rencontrez un problème ou si quelque chose ne répond pas à vos attentes, merci de le signaler sans délai à votre accompagnateur, hébergeur, intervenant ou guide (pour des séjours guidés) afin qu'ils puissent tenter de rectifier la situation.

Si vous ne le faites pas pendant que vous êtes sur le séjour, votre capacité à demander une indemnisation à Perma Social Club sera réduite ou impossible. En plus, si vous apportez des modifications sur l'itinéraire sans fournir l'avis décrit ci-dessus, vous assumez la responsabilité de tous les frais ajoutés que vous pourriez subir ainsi que la perte de tous remboursements potentiels.

Si vous n'êtes pas satisfait par cette procédure de préavis pendant le voyage, vous devez soumettre une réclamation par écrit à Perma Social Club dans un délai de 2 ans après la fin de votre séjour. Perma Social Club n'acceptera aucune responsabilité pour les réclamations reçues après cette période.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou vous n'êtes pas satisfait de la réponse reçue, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site [www.mtc.travel](http://www.mtc.travel).

## Documentation de voyage

### Documentation avant le séjour

Après réception de votre paiement final, vous recevrez par e-mail plusieurs documents : confirmations et informations de voyage, un aperçu de ce qui vous attend durant votre séjour, voire une décharge de responsabilité. Seront également incluses des suggestions et des recommandations pour vos équipements, vêtements, préparatifs...

Merci de lire ces documents attentivement dès que vous les recevez et de nous contacter si des informations vous semblent incorrectes.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité si nous ne sommes pas informés de toute inexactitude présente dans un document, qui se doit d'être mentionnée par vos soins à Perma Social Club, ses propriétaires, employés, agents ou représentants, dans un délai de 10 jours.

### Documentation pendant le séjour

Vous êtes responsable de veiller à ce que tous les documents de voyage nécessaires soient valides et en votre possession pour la durée du séjour.

Certains ressortissants étrangers seront tenus d'avoir un Visa pour entrer en Europe. Le cas échéant, les passeports sont exigés et doivent être valides pendant au moins 6 mois après votre date de retour. Vous êtes responsable de l'obligation du passeport, et nous vous suggérons de planifier au plus tôt votre demande ou renouvellement de passeport. Merci de vérifier vos exigences gouvernementales.

Vous assumez l'entière responsabilité pour le contrôle et la vérification de toutes les exigences passeport et de visa. Vous êtes également uniquement responsable des conséquences néfastes résultant de la documentation manquante ou défectueuse.

Alors que nous pouvons fournir de bonne foi et par courtoisie des renseignements ou des conseils sur le climat, les vêtements, les bagages, les équipements spéciaux, etc., nous ne sommes pas responsables des erreurs ou omissions des informations fournies.

### Tours et articles exclus

Nous vous invitons à vérifier la description de chaque séjour pour voir ce que chaque voyage comprend. Les prestations varient selon les séjours. Nos séjours et circuits ne comprennent pas les frais de voyage tels que billets de train, transfert d'aéroport, voyage et/ou assurance médicale, les frais d'excédent de bagages, ou tous les éléments personnels. Les repas en dehors de ceux mentionnés dans les séjours ne sont pas inclus, ainsi que toutes visites ou produits facultatifs impayés ou activités touristiques. Les boissons sont généralement exclues, sauf si explicitement mentionné dans le descriptif du séjour.

# CONDITIONS GENERALES

## Exigences de santé

Nos circuits peuvent être généralement physiquement actifs et les exigences varient selon l'itinéraire spécifique. En tant que telle, une bonne santé physique et mentale est essentielle pour le plaisir et la sécurité de nos séjours.

Par exemple, nos visites à la ferme nécessitent une activité modérée tandis que certains de nos séjours à vélo peuvent être très difficiles. Nous vous incitons à lire attentivement les descriptifs des exigences physiques nécessaires pour un séjour avant de vous inscrire, et de nous contacter pour des précisions si vous vous questionnez sur votre capacité à participer.

Si, lors du séjour, vous n'êtes pas apte à poursuivre l'activité, nous nous réservons le droit de vous proposer une alternative plus légère à la place, dans la mesure où ceci soit logistiquement faisable. Toutefois, nous ne pouvons pas garantir qu'une alternative soit possible, particulièrement lorsqu'il s'agit de poursuivre une activité avec d'autres participants ou avec des prestataires spécifiques à l'activité d'origine.

Si vous jugez que vous n'êtes pas apte à poursuivre une activité du séjour, vous pouvez abandonner cette partie du séjour pour assurer votre sécurité ainsi que la sécurité des autres personnes concernées. Si nous ou nos prestataires attitrés jugent que vous n'êtes pas apte à poursuivre une activité quelconque, et que nous ne pouvons pas raisonnablement vous offrir une activité alternative, nous nous réservons le droit de vous obliger à abandonner cette activité. Aucun remboursement, même partiel, ne sera accordé pour des activités que vous devez ainsi abandonner.

En signant ces conditions générales de vente, vous certifiez que vous n'avez aucune contre-indication médicale ou autre qui pourrait créer un danger pour vous ou d'autres participants ou affecter la jouissance d'autres personnes du séjour.

## Hébergement, repas et transport

### Hébergement

L'hébergement n'est pas automatiquement compris dans les services proposés par Perma Social Club, il peut être inclus sur demande et ajouté à une activité journalière.

Pour un séjour à forfait, l'hébergement peut être inclus du début à la fin d'un séjour. Les prix sont basés sur les chambres d'occupation double qui comprennent une baignoire ou une douche. Les chambres seules (single) sont limitées et exigent des frais supplémentaires.

Pour les séjours à forfait groupé, les personnes seules qui ne demandent pas de chambres simples seront réservés dans une chambre double avec un autre voyageur du même sexe lorsque cela est possible. Si une entente de partage n'est pas possible, le supplément sera évalué avant le départ, lorsque nous aurons confirmation qu'il n'y aura pas de voyageurs supplémentaires.

Si d'autres hébergements de la même catégorie sont réservés en raison du manque de disponibilité, il n'y aura pas de changement sur le prix du voyage. Si la disponibilité oblige la réservation d'un hébergement de catégorie inférieure/supérieure, vous serez informé à l'avance et nous vous donnerons la possibilité d'accepter ou de refuser le changement ainsi que tout changement dans le prix du voyage. Nous ne sommes pas responsables de la qualité ou l'emplacement des hébergements de remplacement.

### Repas

Les repas sont inclus et leur nombre varie en fonction du séjour. Vérifiez la description du séjour pour les informations concernant les repas.

# CONDITIONS GENERALES

## Transport

Le transport de votre ville de départ n'est pas inclus. Le transport localement et les transferts d'aéroport ou de gare ne sont pas inclus. La description de chaque séjour explique les types de transport qui peuvent être inclus dans le séjour.

Si vous souhaitez que le transport soit organisé, nous pouvons satisfaire ce besoin, ce qui entraînera des frais supplémentaires.

Notez que dans le cadre de séjours cyclistes avec assistance et accompagnement, les bagages seront transportés quotidiennement, mais ces séjours ne comprennent pas le transport de personnes.

## Visites et activités

Les visites et les activités sont incluses uniquement quand elles sont payées à l'avance ou mentionnées comme inclus dans les séjours.

En fonction de la disponibilité des prestataires, des visites et des activités peuvent être ajoutées à des séjours existants avec un supplément de prix.

Les taxes et frais de service sont inclus pour les éléments spécifiquement inclus dans le séjour tels que les hôtels et les restaurants.

Les pourboires pour les guides, restaurateurs ou tout autre prestataire ne sont pas inclus.

La plupart de visites telles que les frais d'entrée de château ou autres monument ne sont pas inclus, sauf si spécifiquement spécifié dans le descriptif du séjour.

## Vélos

Pour les séjours à vélo, nous vous recommandons de vous munir de votre propre vélo pour plus de confort. Les participants qui souhaitent apporter leurs propres vélos sont responsables de l'entretien et de tous les problèmes mécaniques. De plus, ces participants sont également responsables de la logistique de déplacement de leurs vélos vers le point de départ du séjour ainsi qu'à partir du lieu de fin du séjour, notamment en ce qui concerne le transport par train ou avion du vélo.

Hormis Le Grand Tour Cycliste, les locations de vélos sont en option pour les séjours et peuvent être disponibles avec un supplément de prix. Nous ne gérons pas les réservations et locations de vélos et pouvons cependant vous recommander une agence spécialisée.

Pour la location de vélo, vous acceptez également que vous serez soumis à tous les termes et conditions de la société auprès de laquelle la réservation et location de vélo aura été faite.

Les vélos seraient susceptibles d'être des vélos tout terrain (VTT) ou vélos tout chemin (VTC) de bonne qualité, voire des vélos électriques, en fonction des disponibilités de nos fournisseurs. Si vous planifiez de louer un vélo, vous serez responsable de lui une fois que vous en prenez possession. Votre responsabilité sera engagée en cas de dégâts ou de vol. Dans certains cas, un supplément devra être payé en cas de retard pour le retour du vélo, ou changement de vélo pendant le voyage. D'autre part, en cas de location de vélo, une caution peut vous être demandée ; le montant peut varier en fonction du type de vélo.

## Service d'urgence

Pour chaque séjour, nous vous communiquerons un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact permettant de joindre Perma Social Club ou nos partenaires.

Pour un séjour cyclo-touristique soutenu par un accompagnateur en van, votre accompagnateur peut se rendre disponible par téléphone. Ci-après des exemples des motifs d'appel d'urgence : panne équipement ; blessure mineure/maladie qui empêche de continuer de faire du vélo ou de la marche, (blessures graves doivent d'abord être signalés à votre accompagnateur et aux autorités compétentes), trains ratés, ou la nécessité de planifier des services supplémentaires tels que des transferts. Ce service est disponible uniquement pendant la journée.

# CONDITIONS GENERALES

Bien que votre accompagnateur puisse se rendre disponible, en fonction des distances impliquées ou d'autres obligations concurrentes de l'accompagnateur, un temps de réponse immédiat n'est pas garanti. Nous vous invitons à rester flexible et autonome, particulièrement lors d'imprévus mécaniques à vélo (ex : crevaison).

Pour tout autre séjour, votre guide, accompagnateur, intervenant ou le personnel des hôtels seront disponibles pour d'autres questions non liées aux urgences en dehors de vos activités. Nous vous conseillons cependant de contacter les autorités compétentes en cas d'urgence nécessitant une assistance médicale.

## Avion, voiture et train

### Réservations d'avion, voiture et de train

Nous ne gérons pas les réservations de billet d'avion. Nous pouvons cependant vous recommander une agence de voyage généraliste pour de telles requêtes. Pour la réservation de billets train et la location de voitures, vous acceptez également que vous êtes soumis à tous les termes et conditions de la société auprès de laquelle la réservation aura été faite. Vous êtes responsable de vous familiariser avec ces termes et acceptez que vous soyez responsable auprès de ces fournisseurs pour les réserves, les changements, les annulations et les différents problèmes ou autres, pour la réservation ayant été faite en votre nom.

Pour un voyage en train avec un vélo, nous vous conseillons de prendre connaissances des règles pour le transport par TGV et autres trains. Avant de voyager en train, veuillez-vous assurer d'avoir pris connaissances des limites de bagages.

Nous ne sommes pas responsables des problèmes que vous pourriez avoir en voyageant avec un vélo.

## Modifications

Vous comprenez que les équipements, logements, types de transport, routes, les plannings et les itinéraires de séjours peuvent changer sans préavis en raison de circonstances ou d'événements locaux, ce qui peut inclure une panne mécanique, la maladie, les grèves, les conflits politiques, la météo et autres facteurs imprévisibles.

## Formalités pour les mineurs

Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille

## Accès pour les personnes à mobilité réduite

Afin de vous garantir de bonnes conditions et d'adapter au mieux votre activité, séjour ou voyage, vous devez nous informer de toute demande spéciale et de particularité vous concernant et susceptibles d'affecter le déroulement de l'activité, séjour ou du voyage. Toute demande spéciale et particularité sont tenues d'être informées à Perma Social Club avant la réservation de l'activité, séjour ou du voyage, et au plus tard 48 heures avant l'heure de départ.

## Responsabilités lors de séjours

### Date de début de séjours

Il est de votre responsabilité d'être à l'adresse de départ et à l'heure indiquée. Nous ne sommes pas responsables des éventuelles pertes dues à des arrivées tardives ou à des départs anticipés.



# CONDITIONS GENERALES

Respect de réglementation locale et l'étiquette pendant le séjour

Vos responsabilités supplémentaires comprennent, mais ne sont pas limités à, strictement respecter toutes les lois locales, en respectant les coutumes et la culture, l'évaluation de vos capacités, en respectant la vie privée des autres membres de voyage, et sur un séjour guidé à suivre les suggestions et les conseils du guide.

Sur les visites guidées, la décision du guide local ou prestataire local est définitive sur toutes les questions qui peuvent menacer la sécurité ou interférer avec le bien-être du groupe ou des participants individuels. Pendant le séjour, nous avons le droit d'expulser une/des personnes que nous :

- a) jugeons être incapable de répondre aux rigueurs et aux exigences de la participation dans les activités touristiques ; ou
- b) de porter atteinte à la jouissance du séjour des autres participants.

Informatique et libertés

(Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978)

Conformément à la loi Informatique, fichiers et Libertés et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, les données vous concernant, sont nécessaires au traitement de votre demande, et sont destinées à Perma Social Club, pour la réservation et la gestion de votre séjour. Afin de permettre l'exécution de votre contrat, ces informations seront communiquées à nos partenaires fournisseurs des prestations de services que vous avez demandées (hôteliers, transporteurs, producteurs...). Avec votre consentement, elles pourront également vous permettre de recevoir des offres promotionnelles ou commerciales, par courrier électronique ou postal, de notre part ou de la part d'autres sociétés dont la liste est disponible sur simple demande auprès de Perma Social Club.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification relativement à l'ensemble des données vous concernant auprès de Perma Social Club, en envoyant un email à [contact@permasocial.club](mailto:contact@permasocial.club) stipulant l'objet de votre demande, vos nom, prénom et adresse.

Pour de plus amples informations détaillées sur notre police RGPD, vous pouvez faire référence à notre site internet.

Mise à jour des conditions générales de vente

Nous nous réservons le droit de mettre à jour et/ou de modifier les conditions générales de vente à tout moment, et il est de votre responsabilité de vous familiariser avec ces dernières, qui peuvent être consultées sur [www.permasocial.club](http://www.permasocial.club)

# **CONTACT**

Alice Benisty-Triay  
+33(0)6 23 47 31 28  
contact@permasocial.club  
www.permasocial.club

ZAC Maumarin, 3 rue du Maquis,  
34 920, Le Crès, France  
848 617 379 - IM034190015